

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1516/SG/AI modifiant l'arrêté n° 72-690/SG/AI du 4 mai 1972 portant admission au bénéfice de la retraite d'un adjudant-chef de la Garde territoriale.

n° 72-1516/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
28 octobre 1972

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1972

Date du numéro
10 novembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : L'adjudant-chef Abdi Elmi, matricule 157, en service au détachement de la police portuaire de Djibouti, ayant accompli vingt-cinq années de services effectifs, est admis à faire valoir L ses droits à la retraite pour compter du 1er septembre 1972. Lire : L'adjudant-chef Abdi Elmi, matricule 157, en service at Commissariat central, ayant accompli vingt-cinq années de services effectifs, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 7 octobre 1972, compte tenu de la date de notification à l'intéressé. »